

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mai 2012
(convocation du 14 mai 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25	Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25
Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30	Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle	M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

Association Sauvons la Passerelle Eiffel - Projet de mise en lumière de la passerelle - Subvention de la communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Présentation de l'association

En 1860, Gustave Eiffel, alors jeune ingénieur de 26 ans, achevait la construction d'une passerelle franchissant la Garonne. Cette passerelle a été pendant plusieurs décennies un lien entre les deux rives de la Garonne, permettant le passage des trains jusqu'à la gare Saint-Jean. Cette passerelle, qui n'est plus usitée aujourd'hui, est classée au titre des monuments historiques depuis février 2010.

L'association Sauvons la Passerelle Eiffel a été créée en 2005 par les descendants de Gustave Eiffel, avec pour objectifs principaux de sensibiliser le public à ce patrimoine historique et de convaincre de la nécessité de sauvegarder le pont ferroviaire Gustave Eiffel sur la Garonne.

Projet de mise en lumière

L'association a ainsi pris une part active dans le concours à idées organisé en 2010 par la Fondation de la Société de La Tour Eiffel, afin que de jeunes concepteurs (architectes, urbanistes, ingénieurs, paysagistes, etc.) s'emparent de ce thème d'actualité et proposent des solutions inventives pour donner une nouvelle vocation à la passerelle Eiffel.

Par ailleurs, l'association porte un projet de mise en lumière de la passerelle, conçu par David Durand (designer) et Jean de Giacinto (architecte bordelais, concepteur des mises en lumière de l'usine d'incinération de Bègles et de la base sous-marine). L'objectif de ce projet est de réaliser une mise en lumière temporaire de la passerelle afin d'annoncer sa prochaine reconversion, en mettant en valeur l'architecture patrimoniale de celle-ci.

Une proposition très géométrique sur la face sud, plus cinétique et mobile sur la face nord, a été faite à l'association. Cet éclairage constituerait un signal fort en entrée de ville, tant

pour les automobilistes arrivant de la rocade (face sud) que pour les voyageurs en train (face nord) arrivant à Bordeaux.

L'association, maître d'œuvre de ce projet, a mobilisé un mécénat privé avec l'intervention technique et financière d'INEO. Elle a par ailleurs reçu l'accord de RFF et de la DRAC (chargée des travaux de confortement de la passerelle). Plusieurs partenaires publics accompagnent par ailleurs cette initiative : l'EPA Euratlantique, la ville de Bordeaux et la Cub.

Un lien fort avec les politiques communautaires

- Une amorce du travail métropolitain « Réinventer le fleuve » :

Parmi les douze grands travaux métropolitains figure le projet de « réinventer le fleuve ». En effet, après avoir été longtemps privés de leur fleuve, les Bordelais le redécouvrent aujourd'hui à la faveur de l'aménagement des quais en centre-ville et, plus globalement, grâce au succès de la requalification des espaces publics engagée autour de la Garonne. Mais il s'agit aussi de penser l'aménagement et la mise en valeur du fleuve à plus grande échelle pour faire de la Garonne un fleuve métropolitain.

A ce titre, le projet d'illumination de la passerelle s'inscrit dans une réflexion plus globale de la Communauté urbaine sur la valorisation du fleuve et des aménagements qui y sont liés. L'illumination de cette passerelle, fortement inscrite dans le patrimoine architectural de l'agglomération, est donc une amorce de cette action pour réinventer la place du fleuve et des ouvrages qui le maillent.

- Inscription de la passerelle dans le patrimoine communautaire :

Cela est d'autant plus vrai que la communauté urbaine, dans le cadre du projet Euratlantique, est en cours de discussion avec RFF pour que la passerelle Eiffel puisse être intégrée au patrimoine communautaire.

Il y a aujourd'hui un accord de principe avec RFF, l'EPA Euratlantique et la ville de Bordeaux pour que ce transfert de propriété puisse intervenir dans les prochains mois – ce pour quoi le Conseil communautaire sera prochainement sollicité – et qu'il donne lieu par la suite à un aménagement de la passerelle pour permettre un cheminement doux (piétons et vélo) entre les deux rives de la Garonne, en plein cœur de l'opération Euratlantique.

A ce double titre, la Communauté urbaine voit dans le projet d'illumination de la passerelle Eiffel le moyen de marquer sa volonté de remettre le fleuve au centre de la vie métropolitaine, et également d'anticiper la valorisation de ce patrimoine ayant vocation à devenir communautaire.

La Communauté Urbaine qui soutient ce projet depuis l'origine, a été sollicitée pour accorder un soutien financier à hauteur de 35 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel TTC de 109 955 € répartis comme suit :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Installation de la scénographie	58 973	CUB	35 000
Assurance	3 030	EPA	25 000
Frais aléa de chantier	3 000	Ville de Bordeaux	5 000
Prestation architecturale	4 784	INEO	34 955
Communication	26 920	Société de la tour Eiffel	5 000
Frais administratifs	10 549	Gironde Habitat	5 000
Consommation électrique	1 500		
	1 199		
TOTAL	109 955		109 955

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2011/ 0776 du Conseil de Communauté du 25 novembre 2011 adoptant le projet métropolitain et notamment le chantier n°12 réinventer le Fleuve

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le projet de mise en lumière de la Passerelle Eiffel contribue la mise en valeur du Fleuve, au rayonnement métropolitain et à la valorisation d'un ouvrage amené à intégrer le patrimoine communautaire,

DECIDE

Article 1 : il est attribué une subvention de 35 000 € à l'Association Sauvons La Passerelle Eiffel pour le projet de mise en lumière de cette passerelle à partir du 19 juin 2012.

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée,

Article 3 : la dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée sur le chapitre 67, article 6745, fonction 0200, CRB BB00 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.
Le groupe des élus Communistes et Républicains s'abstient
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
25 JUIN 2012

PUBLIÉ LE : 25 JUIN 2012

Mme. FRANÇOISE CARTRON